

Etaient présents pour l'administration :

M. Marc OBERLIS, sous-directeur des métiers et des carrières (Secrétariat Général), présidait la CAP ; M. Jean-Pierre GANIER, adjoint au chef de bureau des ressources humaines (Direction Générale des Patrimoines) ; M. Pierre MANSALIER, chargé de mission des corps scientifiques au bureau des ressources humaines (Direction Générale des Patrimoines) ; M. Benoît PROUVOST, chef du bureau des affaires générales (Direction Générale de la Création artistique) ; M. Jean-François CHANAL, chargé de mission (Direction générale des médias et des industries culturelles) ; Mme Martine LEROY (Service Interministériel des Archives de France) ; M Laurent BORDENAVE, adjoint du chef du bureau de la filière scientifique et de l'enseignement (Secrétariat Général) ; Mmes Sylvie THOMAS et Nadine PERCIER, gestionnaires du corps des chargés d'études documentaires (Secrétariat Général).

Pour les représentants du personnel :

Mmes Isabelle FOUCHER, Marie-Noëlle LEBLANC, MM. Jean DAVOIGNEAU, Jean-Christophe TON-THAT, CGT ; Mmes Catherine GIRAUDON, Pascale ARAUJO, FSU ; Mmes Anne DUFOURG, Marie-France CARDONNA, M. Alain PREVET, CFDT.

Avant de commencer la séance, vos représentants du personnel ont indiqué que l'organisation et la transmission des documents, s'il y avait des améliorations, notamment par la mise en ligne dans les espaces collaboratifs, n'étaient pas encore arrivées à permettre aux représentants du personnel de préparer sereinement. Si la communication à l'avance par mise en ligne est un progrès, les représentants souhaitent cependant pouvoir disposer d'un dossier papier, à jour, complet, lors de la réunion préparatoire à la CAP. C'est ce qu'ils ont fait voter par une demande de modification du règlement intérieur (6 votes pour des représentants du personnel, 6 votes contre de l'administration).

1 P.V. de la réunion du 5 décembre 2012

Le p.v. de la réunion du 5 décembre 2012 a été approuvé à l'unanimité.

Contrairement à la promesse faite par l'administration à la CAP du 20 juin 2012, les p.v. de janvier et juin 2012 n'ont pas été soumis à l'approbation aux représentants du personnel alors même que les gestionnaires ont effectué le travail de rédaction. Cette situation est préjudiciable au corps puisque l'absence de p.v. ne permet pas de s'appuyer sur leur lecture et leur légitimité pour assurer une continuité de décision de CAP en CAP.

A situation inadmissible, une réponse tout aussi inadmissible a été faite : on va externaliser la rédaction des p.v. !! Vos représentants CGT ont dénoncé la privatisation de cette mission de service public, que nos collègues gestionnaires, rappelons-le ici, font parfaitement, mission qui requiert tout à la fois confidentialité et connaissance des dossiers.

2 Validation de la liste de l'examen professionnel de chargé d'études documentaires principal de 2^{ème} classe

Mmes Nathalie ALBIN-PORTIER, Violetta ANDRES, Caroline ARHUERO, Christine DUVAUCHELLE, Nathalie HALGAND, Natacha LEGRAND, Cécile MARTIN-CAYOL, Elisabeth MARTINEZ, Gabrielle VITALI, Valérie ZALESKI, MM. Hervé BRUNEAU, Laurent CREUZET, Gil GUERIN, Denis JOUDELAT, Bruno TOGNI sont admis. La liste est validée par les membres de la CAP.

3 Examen des demandes de mutations

Mme Mireille HEURTEBIZE, pour les Archives départementales de l'Ain
Mme Anne-Emilie ANDRES, pour les Archives départementales des Yvelines
Mme Céline AYMARD-DEHONDT, pour les Archives départementales de l'Hérault
Mme Nathalie BONNARD, pour les Archives départementales du Val-de-Marne
Mme Isabelle GEOFFROY, pour les Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine
Mme Christine MATHIEU, pour le Service Ministériel des Archives de France
Mme Marie-Dominique DEHÉ, pour le Musée de la Préhistoire-Eyzies de Tayac

Mme Carole JANSENS, pour l'ENSA de Versailles
Mme Céline MOREAU-BERTSCH, pour la Bibliothèque Publique d'Information
Mme Natacha PROVENSAL, pour la DAC Réunion

Nous redemandons une nouvelle fois à pouvoir disposer des mutations dites « pour information », sur lesquelles la CAP n'a pas à se prononcer, celles pour lesquelles il n'y a pas de changement de résidence administrative. Il nous semble important, dans un souci de transparence et de connaissance du corps, que nous puissions les connaître et en informer l'ensemble de nos collègues. L'administration nous répond favorablement.

4 Examen des demandes d'intégration

Mme Florence ERTAUD, chef de travaux d'art, détachée comme chargée d'études documentaires depuis janvier 2010 au Musée national des domaines de Malmaison et Bois-Préau, est intégrée dans le corps des chargés d'études documentaires.

5 Examen des demandes de détachement

Mme Hélène CRENON, professeur certifié, chargée de communication à la BNF depuis 2010, précédemment détachée dans le corps des bibliothécaires, est détachée dans le corps des chargés d'études documentaires (6 votes pour de l'administration, 6 abstentions des représentants du personnel). Nous avons justifié notre abstention par le fait que les fonctions de communication ne sont pas des missions statutaires de notre corps, même si exceptionnellement des collègues CHED peuvent être amenés à effectuer ces missions.

6 Réexamen du tableau des réductions d'ancienneté au titre de 2011

Sur un effectif de 444 agents (463 en 2010 !!), seuls 343 agents étaient bonifiables (en effet, sont exclus de toute bonification les stagiaires, les agents en disponibilité, les agents au dernier échelon de leur grade, ...).

En juin 2012, le nombre de fiches non reçues des ayant droits au 2 décembre 2011 était de 97. Il est, à la date du 30 novembre 2012, de 39. Ce chiffre est pour nous encore trop élevé, même s'il est en baisse par rapport aux années précédentes. Cette situation constitue de fait une injustice flagrante envers les agents non notés ou dont la fiche d'entretien n'a pas été renvoyée au ministère.

C'est pourquoi nous avons demandé, à ce que, comme cela avait été le cas l'année dernière, l'ensemble des 39 bénéficie du reliquat des mois de réduction d'ancienneté. Le président de la CAP a estimé que cela était contraire aux textes.

Vos représentants CAP ont alors rappelé que l'entretien professionnel fait partie des attributions des chefs de service et cadres du ministère et qu'il est contraire aux textes de s'y soustraire. Certains services sont régulièrement en retard ou hors délais, et ceci au plus grand préjudice des agents.

L'unique cas de refus de réduction d'ancienneté a été examiné à la demande des représentants du personnel : décision a été prise de retourner la fiche d'entretien individuel au service afin que soient complétés les paragraphes portant sur la promotion de grade et de corps (non remplis) et que soit infirmé ou confirmé le refus de réduction d'ancienneté, jugé par la parité administrative « incomplètement motivé ».

7 Promotions au choix dans le corps des chargés d'études documentaires au titre de l'année 2013

Rappelons les conditions à remplir : être fonctionnaire de l'État appartenant à un corps de catégorie B ou de même niveau justifiant, au 1^{er} janvier 2013, de 9 années de services publics, dont 5 au moins de services civils effectifs dans une administration, un service ou un établissement public administratif de l'État.

Rappelons que ce nombre important de promotions découle directement de l'organisation d'un concours de CHED, ce qui, une fois de plus, confirme que seuls les recrutements permettent de faire vivre une filière et d'offrir une vraie perspective de déroulement de carrière. 12 postes étaient donc à pourvoir.

Ont été promus :

Mme Catherine BASTIEN, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle (Musée du Louvre)
Mme Patricia DA COSTA, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle (Musée de Fontainebleau)
M. Danis HABIB, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle (AN Paris)
Mme Brigitte KADI-HANIFI, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle (Institut national du patrimoine)
Mme Sandrine LACOMBE, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle (AD Lot-et-Garonne)
M. Jean-Pierre LALLEMENT, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle (AD Moselle)
Mme Brigitte LOZZA, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle (Archives nationales Paris)
Mme Lydia MAZARS, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle (ENSAD)
M. Gérard PRUDHOMME, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle (AD Haute-Vienne)
Mme Catherine SKRZAT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle (DRAC Auvergne)
Mme Anne-Laure VELLA, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle (DRAC PACA)

Mme Anne-Isabelle VIDAL, secrétaire de documentation de classe exceptionnelle (AN outre-mer à Aix)

8 Avancement dans le grade de chargé d'études documentaires principal de 1^{ère} classe au titre de 2013.

Rappelons les conditions à remplir : être CED principal de 2^e classe comptant au moins deux ans dans le 6^e échelon. 6 postes pour 29 promouvables étaient à pourvoir.

Ont été promus :

M. Philippe BECHU (AN Paris)
Mme Bénédicte CHANTELARD (C2RMF)
M. Alain DELAVAL (DRAC Pays-de-Loire)
Mme Martine MARKOVITS (ENSBA Paris)
Mme Brigitte MONTAGNE (DRAC Poitou-Charentes)
M. Bernard THOMAS (AD Vaucluse)

9 Avancement dans le grade de chargé d'études documentaires principal de 2^e classe au titre de 2013.

Rappelons les conditions à remplir : être CED comptant au moins un an dans le 10^e échelon et justifiant d'au moins dix ans de services effectifs dans un corps, un cadre d'emploi ou un emploi de catégorie A ou de même niveau.

5 postes pour 120 promouvables étaient à pourvoir.

Ont été promus :

Mme Marie-José CASTOR (CRDOA)
Mme Marie LAKERMANCE (DRASM Marseille)
Mme Régine MALVEAU (AD Indre-et-Loire)
Mme Nicole SIFFERT (DRAC Aquitaine)
M. Christophe THOMAS (ENSAD)

10 Questions diverses

Primes

La mise en œuvre de la PFR est pour l'instant « gelée » par la ministre de la Fonction publique jusqu'à l'été 2013.

Concernant les IFTS, nous avons encore une fois souligné le décalage entre IFTS d'administration centrale et IFTS de services déconcentrés. Sur la situation des SCN et EP parisiens, considérés du point de vue des primes comme services déconcentrés, il nous a été répondu que la transformation de certains services de l'administration centrale en SCN et en EP avait en effet amené ces services, parisiens, à ne pas bénéficier des primes, pourtant seulement justifiées par la géographie parisienne de l'administration centrale...

Cette CAP a aussi été l'occasion pour nous de mettre en évidence les différences abyssales des régimes indemnitaires entre les différentes administrations. A titre d'exemple un collègue CHED arrivant du ministère de la défense perd 4000 euros annuels de prime !

Affectations suite au concours de chargés d'études documentaires

Nous avons demandé à être informés des affectations suite au concours de CHED 2012. Voici la liste des lauréats et leur affectation :

Mme Claire AUBARET, à la DRAC Rhône Alpes, SRA
Mme Estelle BEGUE, aux AN Pierrefitte
M. David BERTHOUT, aux AN Pierrefitte
Mme Audrey BODÉRE, aux AN Fontainebleau
Mme Cécile BOSQUIER-BRITTEN, aux AN Pierrefitte
Mme Mylène BOURGETEAU, à l'ENSA Strasbourg
Mme Marine BOURGNINAUD, aux AD Seine-Saint-Denis
M. David COELHO, aux AN Monde du travail à Roubaix
Mme Béatrice CREPON DES VARENNES, à la DRAC Rhône Alpes, CRMH
Mme Jessica DUPUIS, aux AN Pierrefitte
M. Alexis DURAND, aux AD Loire-et-Cher
Mme Aurélie GOUSTANS, au MUCEM
Mme Jessica HUYGHE, aux AN Pierrefitte
M. Charly JOLLIVET, au SIAF
Mme Enora JUHEL, à la DRAC Lorraine
Mme Anysia L'HÔTELLIER, aux AN Pierrefitte

Mme Frédérique LE DU, aux AN Monde du travail à Roubaix
Mme LE FORESTIER DE QUILLIEN, aux AN Pierrefitte
Mme Charlotte LEBLANC, aux AN Pierrefitte
Mme Marianne MERCIER, aux AN Pierrefitte
Mme Soline MORINIERE, à la DRAC Alsace, SRA
Mme Edith PIRIO-NICOLAIDIS, aux AN Pierrefitte
Mme Ludivine PONTE, aux AD Eure
Mme Juliette POZZO, à la DRAC Corse, CRMH
Mme Béatrice REMOISSENET, au MUCEM
Mme Charlotte RENAUD, aux AN Pierrefitte
M. Jean-Baptiste REZVOY, à la DRAC Bourgogne
M. Pierre TAILLEFER, à la DRAC Picardie
Mme Sophie VASSOGNE, MAPA
Mme Marie-Alice VIRLOUVET, à la DRAC IDF

Nous avons tenu à souligner le caractère totalement inadmissible du processus d'affectation. En effet, au mépris du rang des candidats et de leurs souhaits légitimes - qu'on a semble-t-il recueilli aux seules fins de ne pas en tenir compte ensuite - les 30 lauréats ont été affectés simultanément au 1er novembre. Cette nouvelle façon de procéder ne peut s'expliquer une fois de plus que par la volonté de réaliser des économies en frais de gestion et de répondre aux besoins urgents en effectifs des services. Aucun des lauréats n'a pu visiter les services, rencontrer les responsables, s'informer sur place des conditions de travail. Nous avons été sollicités par plusieurs candidats pour lesquels aucun de leurs trois souhaits n'a été retenu et qui se sont vu affectés contre leur désir, à de très longues distances de leur domicile, et à qui on a indiqué qu'ils devaient accepter ou renoncer au bénéfice du concours !

M. Jean-Christophe BONNISSANT, de la cellule mobilité, est venu défendre cette procédure arbitraire et injuste : une affectation décidée en fonction des curriculum vitae demandés aux lauréats !

Nous avons vivement dénoncé ce qui s'avère être une remise en cause pure et simple du statut de la fonction publique, des concours et des choix des jurys.

Conditions de l'examen professionnel

Nous avons ici aussi dénoncé la procédure nouvellement mise en œuvre : frais d'inscription de 5 euros ; candidats convoqués ensemble par demi-journée ; pas de salle d'attente ; le candidat qui passe est dans la même salle que ceux qui attendent leur tour ; ceux qui ne veulent attendre dans la salle doivent attendre debout dans un escalier ...

Le président de la CAP a noté et estimé « *que la prestation n'est pas à la hauteur de ce qu'on paye* » !!!

CES

Vos représentants ont demandé s'il était possible d'obtenir de la Commission d'Évaluation Scientifique un rapport de ses auditions comme cela se pratique pour le tour extérieur des corps administratifs.

Il va de soi que cette demande ne vise pas à obtenir un rapport nominatif mais un rapport général de jury permettant aux futurs candidats de mieux se préparer à cette épreuve.

Fusion des corps

Les temps changent, les élections passent et ... la réforme de l'État continue. RGPP ou pas, les dogmes ont la vie dure : il faut réduire le nombre de corps de fonctionnaires.

Amorcée en 2008, le projet de fusion du corps des chargés d'études documentaires du Ministère de la Culture et de l'Éducation nationale et du corps interministériel des chargés d'études documentaires, géré par le ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), renaît de ses cendres !

Le ministère de la Culture vient de nous convoquer pour nous présenter ce qui a été décidé ... « *suite à l'arbitrage rendu en réunion interministérielle du 21 juin 2010* » !!. Une belle continuité républicaine que ce chantier de la fusion des deux corps de chargés d'études documentaires !

Les élus des deux corps sont donc invités le **10 décembre 2012 à la présentation du projet de décret statutaire** élaboré conjointement par la Culture et le MEDDE.

La CGT-Culture s'est prononcée lors de son congrès 2010 de manière très ferme « **contre le principe de cette fusion des corps et pour le respect des missions spécifiques des agents de la Culture, une telle mesure n'ayant évidemment pour but que d'accompagner la RGPP, le sous-effectif et de développer la polyvalence** ».

Afin de répondre aux attentes des deux corps de la documentation du ministère de la Culture, il convient tout au contraire de mettre tout en œuvre pour une **vraie revalorisation de la filière scientifique** du ministère avec le maintien des corps existants et le respect des différents statuts.

Des mesures spécifiques s'imposent afin de maintenir cette filière scientifique à la hauteur des enjeux scientifiques de ce ministère : la valeur des secrétaires des documentation doit pouvoir être reconnue par un passage dans le corps des CHED de ceux ayant par exemple accompli vingt ans dans le corps ; la même mesure doit permettre aux chargés d'études documentaires ayant vingt ans d'ancienneté de passer conservateurs.

Cette revalorisation doit évidemment s'accompagner des recrutements à la hauteur des besoins, et ce par l'organisation de concours annuels de recrutement avec des postes budgétaires en nombre suffisant dans les trois corps de cette filière, secrétaires de documentation, chargés d'études documentaires et conservateurs du patrimoine.

Nous rendrons compte très prochainement de cette réunion de présentation et vous présenterons les analyses CGT concernant le projet de décret ainsi que de nos revendications concernant l'ensemble de la filière, du corps sinistré des secrétaires de documentation à celui des conservateurs, corps qui devrait être le débouché naturel de celui des chargés d'études documentaires.

Vos élu(e)s CGT sont à votre disposition :

Chargé d'études documentaires :

Titulaire - Pedro Carrasquedo (DG1, Château de Pau) : 06 18 28 54 40
pedro.carrasquedo@sfr.fr

Suppléant - Jean Davoigneau (DAPA - SDARCHETIS) : 01 40 15 76 08
jean.davoigneau@culture.gouv.fr

Chargé d'études documentaires principal de 2ème classe :

Titulaire - Isabelle Foucher (DAF - Archives nationales Paris) : 01 40 27 60 03
isabelle.foucher@culture.gouv.fr

Suppléant - Jean-Christophe Ton-That (DMF - Musée national du Moyen Age) : 01 53 73 78 09
jean-christophe.ton-that@culture.gouv.fr

Chargé d'études documentaires principal de 1ère classe :

Titulaire - Marie-Noëlle Leblanc (DAF - Archives nationales Fontainebleau) : 01 64 31 73 67
marie-noelle.leblanc@culture.gouv.fr

Suppléante - Mireille Lamouroux (CRDP de l'Académie de Versailles) : 01 41 41 59 43
mireille.lamouroux@crdp.ac-versailles.fr